

La passion engendre l'action

Le fonctionnement du Réseau Plus de l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) semble être mieux compris par les cinéphiles et par les distributeurs québécois que par les propriétaires de cinémas et de cinéparcs du Québec. Alors, il ne faut pas s'étonner de l'attitude des gens de Cineplex Galaxy Toronto. Ces derniers ignorent encore que les cinéphiles québécois sont des passionnés prêts à défendre l'accès au cinéma d'auteur pour les régions afin de préserver la diversité culturelle sur l'ensemble de leur territoire.

Les salles parallèles qui existent depuis 20 ans, 25 ans et même plus sont légion. Par la voix de l'ACPQ, elles ont toujours réclamé l'accès rapide aux copies de films d'auteur. Revenons sur quelques titres qui ont pris l'affiche au Ciné-Plus de Victoriaville en même temps qu'à Montréal : en 1986, *Pouvoir intime* d'Yves Simoneau et *37,2 le matin* de Jean-Jacques Beinex; en 1988, *Bagdad café* de Percy Adlon; en 1989, *Cinéma Paradiso* de Giuseppe Tornatore; en 1991, *La Demoiselle sauvage* de Léa Pool et *Nelligan* de Robert Favreau; en 1992, *Being at Home with Claude* de Jean Beaudin, pour n'en nommer que quelques-uns. À cette époque, le Ciné-Plus de Victoriaville était déjà membre de l'ACPQ et présentait des primeurs. Alors, où est la nouveauté?

Depuis toujours, les salles parallèles ont voulu présenter des primeurs et bien servir le public des régions en lui offrant des programmations diversifiées, des projections de qualité, de la documentation sur les films, des rencontres et des discussions avec des artisans de la cinématographie québécoise. Pas étonnant que les cinéphiles aient été et soient encore au rendez-vous. C'est ce travail de longue haleine que le *Plan de soutien au cinéma et la production audiovisuelle* a voulu saluer en reconnaissant l'apport du Réseau Plus et en bonifiant le soutien gouvernemental qui existait depuis 1995.

Dans leur communiqué du 3 avril 2008, l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec affirme que « le problème origine de l'État qui a élaboré des programmes discriminatoires pour la diffusion en région, au lieu d'établir un réseau de salles " arts et essais " dans les cinémas, comme nos cousins français ont su si bien faire ». Pourquoi alors cette association n'en a-t-elle pas fait mention dans son mémoire ou pendant sa présentation lors de la Consultation sur la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle en août 2002? Le *Plan de soutien au cinéma et la production audiovisuelle* qui a découlé de cette consultation publique a pourtant tenu compte des demandes de nombreux intervenants et a reçu

l'aval du milieu. Si l'on y reconnaît le travail des salles parallèles, c'est certainement qu'on y voit un modèle propre au Québec qui correspond aux besoins et aux aspirations des citoyens des régions tout en respectant les moyens limités de l'État.

Avant de croire que d'appliquer le modèle français au Québec est la solution, il faut peut-être un peu mieux se renseigner et suivre l'actualité. En effet, en septembre 2007, du gouvernement français, Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Christine Albanet, ministre de la culture et de la communication, ont demandé la réalisation d'une étude portant sur l'application du droit de la concurrence dans le domaine du cinéma en France. Le but était de trouver des solutions à divers problèmes vécus par les salles privées, les salles art et essai et les salles municipales subventionnées. Eh oui, il y a en France des salles municipales subventionnées qui ne font pas que du cinéma, par exemple Dieppe Scène Nationale dont nous avons rencontré les représentants à Québec dernièrement et qui en avait long à dire sur leurs difficultés à s'approvisionner en copies. Intéressant, n'est-ce pas? Le 28 mars dernier, Anne Perrot et Jean-Pierre Leclerc ont remis leur rapport actuellement disponible sur le site Internet du Centre national de la cinématographie (CNC).

Quand on y regarde de plus près, on peut mieux apprécier le modèle que les Québécois se sont donné. De plus, notre façon de faire ne demande pas des investissements faramineux à l'État. Bien sûr, celui-ci pourrait disposer de moyens beaucoup plus importants si l'on imposait une taxe à la billetterie comme en France. C'est d'ailleurs ainsi que le CNC se finance en grande partie et subventionne ensuite les salles art et essai, entre autres. Mais pour mettre en place une telle mesure, encore faudrait-il que les propriétaires de salles commerciales donnent leur accord. Or, il est de notoriété publique qu'ils s'y sont toujours farouchement opposés.

Au Québec, les salles commerciales et les salles parallèles cohabitent depuis tant d'années. Faisons confiance aux distributeurs. Le Réseau Plus le répète, ce sont des professionnels qui sont des gens d'affaires au même titre que les propriétaires de salles, ne l'oublions pas. Un film qui est sur un écran à Québec dès sa sortie et qui passe à Baie-Comeau en même temps n'en demeure pas moins une primeur pour les spectateurs de Québec. Laissons les cinéphiles de tout le Québec avoir accès rapidement au plus grand nombre d'oeuvres cinématographiques possibles sur grand écran. Les salles commerciales et les salles parallèles maximiseront toutes deux le potentiel de leurs écrans et les distributeurs verront ainsi leurs revenus augmenter. La passion du cinéma a toujours permis à l'ACPQ et au Réseau Plus de solidifier leurs assises. Il faut oser et agir pour grandir.

Martine Mauroy, directrice générale
Association des cinémas parallèles du Québec